

Rectorat

SG
Secrétariat général

Affaire suivie par
Florence Housset
Secrétaire générale adjointe

Téléphone
01 57 02 62 64

Fax
01 57 02 62 66

Mél
Ce.sga@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 2 mai 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement - lycées privés -

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2017-051

Objet : offre de formation rentrée scolaire 2018

PJ : synthèse des réunions de filières

La campagne d'évolution de la carte des formations pour la rentrée 2017 s'est inscrite dans le nouveau cadre législatif de la réforme territoriale, attribuant au Conseil Régional d'Ile de France de nouvelles compétences dans le domaine de la carte des formations professionnelles.

C'est dans ce contexte que l'académie de Créteil poursuit le processus de diversification engagé depuis plusieurs années afin d'améliorer l'adéquation entre la demande sociale, la diversification des parcours et l'insertion professionnelle de nos élèves.

La formation professionnelle :

Pilotées par les corps d'inspection, les réunions de filières se sont tenues au mois de janvier. La synthèse des travaux issus de ces réunions a permis d'identifier les principaux axes stratégiques d'évolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2018.

Chaque établissement souhaitant voir évoluer son offre de formation pour la rentrée scolaire 2018 doit remonter des propositions en cohérence avec les orientations fixées lors de ces réunions (cf PJ). Il s'agira également de veiller à la diversification de l'offre, à la complémentarité entre les établissements et les différents modes d'apprentissage (statut scolaire ou apprentissage), en favorisant la mixité des publics et/ou des parcours.

L'évolution de la carte professionnelle pour la rentrée 2018 devra porter en priorité sur des demandes d'ouverture dans les formations diplômantes de niveau CAP et bac professionnels en raison de l'évolution démographique et de la nécessité de créer des capacités d'accueil supplémentaires.



Les demandes devront porter en priorité sur des ouvertures nouvelles afin de diversifier l'offre sur le territoire, mais également sur des propositions d'augmentation de capacité d'accueil de l'offre existante au niveau seconde ou première en baccalauréat professionnel.

Les ouvertures de nouvelles formations devront privilégier les métiers en tension, les métiers d'avenir, notamment les métiers du numérique.

La formation générale et technologique :

Les demandes d'ouverture de filières technologiques, de spécialités dans les filières technologiques existantes tant au niveau pré bac que post bac devront également remonter par le biais de cette procédure.

Les CPGE ne feront pas l'objet d'ouverture supplémentaire. Les demandes d'évolution de capacités d'accueil devront être formalisées au préalable auprès de mes services.

Procédure et calendrier :

Cette année, le calendrier a été avancé en concertation avec les services régionaux et les réseaux dans le but de préparer en amont les travaux des instances de concertation régionale en matière d'offre de formation professionnelle.

En ce qui concerne l'offre de formation professionnelle, la procédure a été modifiée afin de permettre une meilleure instruction des demandes : un questionnaire a été transmis au mois d'avril aux établissements soit par la direction des réseaux, soit par le rectorat.

Après concertation entre les réseaux et l'académie, un premier avis d'opportunité sera délivré aux établissements.

Seules les formations ayant fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable devront être saisies dans l'interface SOFA.

Les arbitrages définitifs auront lieu dans la seconde partie du dernier trimestre de l'année civile 2017.

Pour les projets sous statut d'apprentissage qui auront fait l'objet d'un pré avis favorable, je rappelle la nécessité de déposer un dossier auprès d'un CFA en parallèle de la procédure SOFA.

Pour la rentrée scolaire 2018, le calendrier relatif à l'évolution de l'offre de formation tient compte des nouvelles compétences de la région en matière d'offre de formation :

10 mai au 19 mai 2017	Examen des projets par les corps d'inspection des demandes remontées par les réseaux via le questionnaire descriptif.
Du 22 mai au 26 mai 2017	Concertation avec les réseaux sur l'avis d'opportunité et transmission de l'avis d'opportunité pédagogiques.
Du 31 mai au 18 juin 2017	Saisie par les établissements des demandes d'offre de formation professionnelle et technologique

Je sais pouvoir compter sur votre engagement afin de contribuer à la construction de parcours de formation professionnelle permettant d'offrir aux jeunes que nous accueillons l'accès à une qualification en adéquation avec leurs aspirations et leurs possibilités, et de nature à favoriser une insertion professionnelle réussie.

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE